

**Installation et réparation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
Entreprises incluses dans le rapport (2024/1912)**

- ACTI - ALLIANCE CHAUDRONNERIE TUYAUTERIE INDUSTRIE
- AGM - ATELIER GENERAL DE MONTAGE
- AMG (STE NOUVELLE)
- ARTIGAS (ETS)
- CHAUDRONNERIE TUYAUTERIE MAINTENANCE INDUSTRIELLE (CTMI)
- CIMAT
- CMS HYDRO
- COUSERANS CONSTRUCTIONS MECANIQUES
- EGIRSAI
- ETUDE MAINTENANCE AUTOMATISME
- J2C INVEST
- MEILLAND ET FILS
- NSTI SUD OUEST
- PIRENAICA SERVICES INDUSTRIELS
- REAL INOX
- SAVCO
- TIS TUYAUTERIE INDUSTRIELLE SOUDURE
- TMIS - TRAVAUX METALLIQUES INDUSTRIELS SETOIS

**Installation et réparation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
Bon de commande (2024/1912)**

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 18 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2025.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € HT | |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € HT | |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [†2]